



Communiqué de presse

Côte d'Azur
habitat
1^{er} bailleur des Alpes-Maritimes depuis 1923

Nice, le 14 octobre 2025

Ascenseurs en panne : Côte d'Azur Habitat inflige 200 000 € de pénalités à un prestataire défaillant

Côte d'Azur Habitat tire la sonnette d'alarme face aux dysfonctionnements persistants constatés sur une partie de ses ascenseurs. Ces pannes récurrentes impactent fortement la vie quotidienne des locataires, particulièrement les personnes à mobilité réduite.

Trop souvent, des erreurs de diagnostics ou de commandes de la part des prestataires chargés de l'entretien des ascenseurs conduisent à des immobilisations prolongées, parfois sur plusieurs mois. Ce n'est plus tolérable.

Un suivi renforcé et des mesures concrètes pour les locataires

Afin de faire face à ces situations, Côte d'Azur Habitat a mis en place un dispositif de suivi renforcé :

- Réunions hebdomadaires avec les prestataires pour contrôler et suivre toutes leurs interventions,
- Points quotidiens internes, appuyés par un tableau de suivi des ascenseurs en panne, pour anticiper et coordonner les réparations,
- Portage de courses systématique pour les habitants dès qu'une panne excède 7 jours consécutifs, afin d'accompagner les locataires les plus fragiles.

Néanmoins, sur les 550 ascenseurs gérés par Côte d'Azur Habitat, 95% sont en état de fonctionnement. Chaque année, l'Office investit 2,5 millions d'euros pour moderniser ces équipements et 500 000 euros pour leur entretien. Malgré cet effort massif, les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes, en raison de défaillances répétées de certains prestataires.

Côte d'Azur Habitat restera intransigeant pour défendre l'intérêt de ses locataires et demande à ses prestataires de prendre leurs responsabilités.

Des sanctions contre les prestataires défaillants

Côte d'Azur Habitat applique systématiquement des pénalités lorsqu'un prestataire ne respecte pas ses engagements. **Sur l'année 2025, près de 24 000 euros de pénalités ont déjà été appliqués.** De plus, une décision inédite a récemment été prise : imposer **près de 200 000 euros de pénalités à un prestataire particulièrement défaillant.**

Début 2025, le président de Côte d'Azur Habitat – qui reçoit régulièrement les prestataires – avait déjà alerté la fédération des ascensoristes sur l'allongement inacceptable des délais de diagnostic et d'approvisionnement. Aujourd'hui, il réaffirme :

« La sécurité et le confort de nos locataires ne peuvent pas être compromis par des retards et des manquements inacceptables. Nous comprenons parfaitement leur désarroi et partageons leur exaspération. C'est pourquoi nous avons infligé une pénalité record de 200 000 euros à un de nos prestataires. Les dysfonctionnements de cette société impactent une trentaine de nos appareils, dont une dizaine sont immobilisés depuis plus d'un mois ! Côte d'Azur Habitat continuera à agir avec fermeté pour qu'ils respectent enfin leurs engagements ».

À propos de Côte d'Azur Habitat

Depuis 1923, Côte d'Azur Habitat est le **premier bailleur social des Alpes-Maritimes**. Nous avons pour mission de rendre le logement accessible au plus grand nombre, tout en assurant une gestion quotidienne.

Nous gérons aujourd'hui **un parc de plus de 21 000 logements**, accueillant **plus de 46 000 locataires** sur 90 communes du département des Alpes-Maritimes. Avec l'appui de **450 collaborateurs**, répartis entre notre siège et nos 8 agences de proximité, nous agissons chaque jour pour proposer des logements de qualité, adaptés aux besoins des habitants.

Nos actions s'organisent autour de **quatre grandes missions** :

- **Louer** : attribuer, entretenir et accompagner nos locataires tout au long de leur parcours résidentiel.
- **Réhabiliter** : moderniser notre patrimoine pour améliorer le confort et la performance énergétique.
- **Construire** : produire des logements en location ou en accession, ainsi que des équipements à usage collectif (commerces, bureaux, foyers...).
- **Aménager** : penser les quartiers en amont des projets immobiliers, en lien étroit avec les collectivités, les habitants et le tissu associatif.

Ancré dans son territoire depuis plus d'un siècle, Côte d'Azur Habitat est un **acteur public de proximité** au service d'un habitat **solidaire, durable et accessible à tous**.

Contact presse :

Jennyfer Dellupo : 06 18 75 47 26 - jennyfer.dellupo@cotedazurhabitat.fr
Victor Degioanni : 04 93 18 75 73 - victor.degioanni@cotedazurhabitat.fr